



## Refus de succession, problème véhicule

Par **LOPES Christelle**, le **02/07/2018** à **16:51**

Bonjour à vous tous,

Mon père a laissé sa Renault express, en panne chez moi. Le soucis est qu'il est décédé, en octobre 2013 et comme il n'avait que l'argent pour payer ses funérailles, nous, ses trois filles avons refusé sa succession.

On voudrait libéré notre terrain de son véhicule et en gendarmerie, on m'a dit que ça doit être un notaire qui doit nous dire où doit aller son véhicule. Nous avons refusé la succession et nous ne pouvons pas payer les frais d'un notaire pour se débarrasser du véhicule, comment peut-on faire? Merci beaucoup